



LES ÉQUIPEMENTS DE SUPPORT

Clôtures

L'installation d'une clôture qui restreint l'accessibilité du véloparc est une bonne mesure pour prévenir certains accidents ou problèmes, mais si le site est bien situé – et si vous n'anticipez pas de problème d'usage, de vandalisme ou de nuisance –, vous pouvez peut-être vous en passer jusqu'à preuve du contraire.

Il demeure important de contrôler régulièrement les activités qui se dérouleront sur les lieux, en plus d'inspecter de façon régulière le véloparc. Enfin, le site pourrait être délimité physiquement par autre chose qu'une clôture, par exemple un aménagement paysager. Il n'y a pas de norme, de loi ou de règle qui régit la hauteur d'une clôture. Que le site soit clôturé ou pas, vous devriez normalement déterminer des dates et des heures d'ouverture.

Dans un véloparc, les clôtures servent plutôt à séparer et protéger les clientèles (les plus jeunes, par exemple, car ils n'ont que très peu conscience de ce qui se passe autour d'eux lorsqu'ils sont concentrés).